



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(Janvier - juin 2014)

## SOMMAIRE

Date	Arrêté n°	Objet	Page
30/04/14	2014-12	DELEGATION SIGNATURE VP DELEGUE - MR TRAMONT	
30/04/14	2014-13	DELEGATION SIGNATURE VP - MR GAILLARD	
02/05/14	2014-28	NOMINATION MEMBRES CIAS GAA	
06/05/14	2014-26	PRESIDENCE COMMISSION APPEL D'OFFRES	
06/05/14	2014-27	PRESIDENCE COMMISSION ART L1411-5 CGCT (DSP)	
07/05/14	2014-15	DELEGATION SIGNATURE VP - MME MELLO	
07/05/14	2014-20	DELEGATION SIGNATURE VP - MR MERCIER	
08/05/14	2014-30	HABILITATION PERES	
09/05/14	2014-14	DELEGATION SIGNATURE VP - MME DELLAC	
09/05/14	2014-16	DELEGATION SIGNATURE VP - MR BOURDIL	
09/05/14	2014-17	DELEGATION SIGNATURE VP - MR CAZENEUVE	
09/05/14	2014-18	DELEGATION SIGNATURE VP - MR BARON	
09/05/14	2014-19	DELEGATION SIGNATURE VP - MR CELIER	
09/05/14	2014-21	DELEGATION SIGNATURE VP - MME MARTIN	
09/05/14	2014-22	DELEGATION SIGNATURE VP - MR BAURENS	
09/05/14	2014-23	DELEGATION SIGNATURE VP - MR MALHOMME	
09/05/14	2014-24	DELEGATION SIGNATURE VP - MR SERES	
19/05/14	2014-29	REPRESENTANT PRESIDENT GAA AU CA DU PAYS D'AUCH	
Date	Décision n°	Objet	Page
07/01/14	2014_05	ACTUALISATION TARIFS ECOLE MUSIQUE	
05/05/14	2015-22	REVISION TARIFS PISCINE	
05/05/14	2015-23	TARIFS SPECTACLE MONSIEUR D'ARTAGNAN ECOLE MUSIQUE	
26/05/14	2014_13	TARIFICATION VENTES PRODUITS SERVICE JEUNESSE	
11/06/14	2014_15	ACTUALISATION TARIFS 2014-2015 ECOLE MUSIQUE	
17/06/14	2014_18	MODIF TARIF MUSEE JACOBINS	
17/06/14	2014_19	MODIF TARIF MUSEE JACOBINS GD CYCLE CONFERENCES	
24/06/14	2014_22	CREATION NOUVEAU TARIF SOIRS ÉTÉ MUSEE JACOBINS	
Date	Délib n°	Objet	Page
27/02/14	2014-010	DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND AUCH	
27/02/14	2014-017	LANCEMENT PROCEDURE D'UTILITE PUBLIQUE ET DECLARATION AU TITRE LOI SUR L'EAU BERGES	
27/02/14	2014-022	PGE ACTIONS LUTTE INONDATIONS ET COULEES DE BOUES : LANCEMENT PIG ET DDE AUTORISATION	
27/02/14	2014-024	CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL	
27/02/14	2014-025	CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CL	
27/02/14	2014-026	CREATION D'UN EMPLOI D'AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE	
27/02/14	2014-028	TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS	
14/04/14	2014-030	DESIGNATIONS SYNDICATS SYNDICATS MIXTES ET SICTOM	
25/04/14	2014-030a	PV ELECTION VICE-PRESIDENTS	

25/04/14	2014-032	PV ELECTIONS VICE PRESIDENTS	
25/04/14	2014-041	DESIGNATION REPRESENTANTS CONSEIL CAO	
25/04/14	2014-042	DESIGNATION REPRESENTANTS COMMISSION DELEGATIONS SERVICE PUBLIC	
25/04/14	2014-043	DESIGNATION REPRESENTANTS CC CIAS	
25/04/14	2014-044	COMMISSION LOCALE EVALUATION TRANSFERT CHARGES (CLETC)	
25/04/14	2014-045	DESIGNATION REPRESENTANTS CA PAYS D'AUCH	
25/04/14	2014-046	DESIGNATION REPRESENTANTS SYNDICAT MIXTE AERODROME AUCH GERS	
25/04/14	2014-047	DESIGNATION REPRESENTANTS GERS DEVELOPPEMENT	
25/04/14	2014-048	DESIGNATION REPRESENTANTS INITIATIVE ARTISANALE GERMOISE	
25/04/14	2014-049	GROUPEMENT AUTORITES TRANSPORT GART - ADHESION ET REPRESENTANTS	
25/04/14	2014-050	DESIGNATION REPRESENTANTS CIRCA	
25/04/14	2014-051	DESIGNATION REPRESENTANTS ASSO COOPERATION INTER CHEMINS ST JACQUES DE COMPOSTELLE	
25/04/14	2014-052	DESIGNATION REPRESENTANTS IMAJ	
25/04/14	2014-053	DESIGNATION REPRESENTANTS MAISON DU LOGEMENT	
25/04/14	2014-054	DESIGNATION REPRESENTANTS CENTRE SOCIAL DU GARROS	
25/04/14	2014-055	DESIGNATION REPRESENTANTS GARROS SERVICE	
25/04/14	2014-056	DESIGNATION REPRESENTANTS CIDFF	
25/04/14	2014-057	DESIGNATION REPRESENTANTS CONSEIL SURVEILLANCE CENTRE HOSPITALIER D'AUCH	
25/04/14	2014-058	DESIGNATION REPRESENTANTS CONSEIL SURVEILLANCE CENTRE HOSPITALIER DU GERS	
25/04/14	2014-059	DESIGNATION REPRESENTANTS SYNDICAT MIXTE TRIGONE	
25/04/14	2014-060	DESIGNATION REPRESENTANTS SYNDICAT MIXTE DES 3 VALLEES	
25/04/14	2014-061	DELEGATION POUVOIR AU PRESIDENT	
25/04/14	2014-069A	VOTE TAUX IMPOSITION 2014 - FISCALITE GENERALE	
25/04/14	2014-069B	VOTE TAUX : TAXE ENLEVEMENT OM	
25/04/14	2014-073	GARANTIE EMPRUNT CONTRACTE PAR SFHE GROUPE ARCADE	
25/04/14	2014-074	MODIFICATION TABLEAU EFFECTIFS	
12/06/14	2014-077A	MODIF STATUTAIRES - COMITE DIRECTION OFFICE TOURISME GAA	
12/06/14	2014-077B	DESIGNATION REPRESENTANTS OFFICE TOURISME GAA	
12/06/14	2014-089	CONTRAT DSP TRANSPORTS PUBLICS URBAINS : AVENANT N° 1	

ARRETE 2014-12 du 30 avril 2014

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ROGER TRAMONT VICE-PRESIDENT DELEGUE

Article 1 : Monsieur Roger TRAMONT, vice-président délégué, assure la plénitude des attributions du Président en son absence ou en cas d'empêchement ; à ce titre il est notamment habilité à signer dans les domaines ayant fait l'objet d'une délégation de pouvoir au Président en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Il est seul délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- ressources humaines
- affaires générales
- grands travaux
- bâtiments intercommunaux
- voirie
- accessibilité

Ces délégations entraînent délégation de signature pour les conventions, pièces, courriers ou actes suivants :

- opérations d'aménagement
- exercice du droit de préemption
- formation et exécution des marchés publics au-delà de 4 000 €
- mesures de police administrative
- autorisations de voirie, d'occupation du domaine public ou privé
- gestion du patrimoine bâti intercommunal
- accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite
- mutations d'immeubles bâtis et non-bâtis et constitution de droits réels

Article 3 : Il est de même, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégué pour signer les correspondances générales, non normatives ni ne faisant grief.

Article 4 : En sa qualité de vice-président délégué il est également habilité à signer dans les domaines ayant fait l'objet d'une délégation de signature aux autres vice-présidents, en leur absence ou en cas d'empêchement.

ARRETE 2014-13 du 30 avril 2014

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN GAILLARD VICE-PRESIDENT

Article 1 : Monsieur Jean GAILLARD est seul délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- gestion budgétaire et financière
- rapport du budget

Ces délégations entraînent délégation de signature pour les conventions, pièces, courriers ou actes suivants :

- ensemble des pièces ou actes budgétaires ou comptables relatifs à la formation ou à l'exécution des budgets de la communauté d'agglomération
- bordereaux de mandats de paiement ou de titres de recettes

- ensemble des correspondances échangées avec les services du Trésor Public et les administrations associées
- ensemble des correspondances échangées avec les administrés, usagers ou fournisseurs de la communauté, dans le domaine financier, budgétaire ou fiscal.

ARRETE 2014-14 du 9 mai 2014

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARYSE DELLAC VICE-PRESIDENTE

**Article 1** : Madame Maryse DELLAC est seule déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Petite enfance
- Jeunesse
- Péri-scolaire

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services et aux relations avec les usagers du service et notamment les partenaires suivants :

- CAF, MSA, services du Département et de l'Etat.

ARRETE 2014-15 du 7 mai 2014

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME BENEDICTE MELLO VICE-PRESIDENTE

**Article 1** : Madame Bénédicte MELLO est seule déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Prospective
- Stratégie d'aménagement durable du territoire (SCOT, PLH, PLUi ...)

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- Etudes et travaux de prospective intéressant la communauté et son environnement institutionnel
- SCOT, PLH, PLUi

ARRETE 2014-16 du 9 mai 2014

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR CLAUDE BOURDIL VICE-PRESIDENT

**Article 1** : Monsieur Claude BOURDIL est seul délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Economie
- Equipement sanitaire du territoire

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- Etudes concernant le développement des zones et parcs d'activités
- Bâtiments relais et hôtels d'entreprises
- Relations avec les chambres consulaires

ARRETE 2014-17 du 9 mai 2014  
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-RENE CAZENEUVE VICE-PRESIDENT

**Article 1** : Monsieur Jean René CAZENEUVE est seule délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Economie numérique

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- Etudes et projets concernant le développement de l'économie numérique

ARRETE 2014-18 du 9 mai 2014  
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR PHILIPPE BARON VICE-PRESIDENT

**Article 1** : Monsieur Philippe BARON est seul délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Politique de la ville et cohésion urbaine

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- Etudes, conduites de projets, contrats partenariaux concernant la politique de la ville et la cohésion urbaine.

ARRETE 2014-19 du 9 mai 2014  
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CELIER VICE-PRESIDENT

**Article 1** : Monsieur Jean-François CELIER est seul délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Solidarité et action sociale

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- CIAS
- Partenariats dans le domaine de la solidarité et de l'action sociale

ARRETE 2014-20 du 7 mai 2014  
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR PASCAL MERCIER VICE-PRESIDENT

**Article 1** : Monsieur Pascal MERCIER est seul délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Environnement, gestion et entretien des rivières

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- Etudes

- Travaux d'entretien des cours d'eau
- Relations partenariales (Département, Agence de l'Eau ...)

ARRETE 2014-21 du 9 mai 2014

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME JOËLLE MARTIN VICE-PRESIDENTE

**Article 1** : Madame Joëlle MARTIN est seule déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Politique culturelle et développement du tourisme

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- Gestion et/ou suivi des équipements culturels d'intérêt communautaire
- Relation avec les acteurs du tourisme et de la culture

ARRETE 2014-22 du 9 mai 2014

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR GERARD BAURENS VICE-PRESIDENT

**Article 1** : Monsieur Gérard BAURENS est seul délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Transports / déplacements, gestion de la DSP des transports

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- Etudes intéressant les transports et déplacements
- Gestion et/ou suivi de la délégation de service public pour les transports urbains.

ARRETE 2014-23 du 9 mai 2014

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR GERARD MALHOMME VICE-PRESIDENT

**Article 1** : Monsieur Gérard MALHOMME est seul délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Collecte et prévention des déchets, économie circulaire

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- Gestion et/ou suivi des services assurant la collecte et le traitement des déchets
- Promotion et développement de l'économie circulaire dans ses dimensions liées à la collecte et au traitement des déchets

ARRETE 2014-24

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JACQUES SERES VICE-PRESIDENT

**Article 1** : Monsieur Jacques SERES est seul délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Coopération, relation avec le Pays d'Auch (futur PETR)

Ces délégations entraînent délégation de signature pour l'ensemble des conventions, actes et correspondances relatifs aux domaines suivants :

- Relations avec le Pays d'Auch.

ARRETE 2014-29 du 19 mai 2014

REPRESENTANT DU PRESIDENT DE GRAND AUCH AGGLOMERATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS D'AUCH

**Article unique** : M. Jean GAILLARD est délégué dans les fonctions de représentant du président de Grand Auch Agglomération au conseil d'administration de l'association du Pays d'Auch au titre de "représentant des communautés de communes".

DECISION 2014-05 du 7 janvier 2014

ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

**Article unique** - Les tarifs de l'école de musique sont actualisés ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

	Résidents du Grand Auch	Non-résidents du Grand Auch
- Enfant/Étudiant	126 €/an	199 €/an
- 2nd enfant	89 €/an	126 €/an
- à compter du 3 <sup>ème</sup> enfant	gratuit	gratuit
- Eveil	93 €/an	166 €/an
- Adulte	258 €/an	363 €/an
- à compter du 2nd adulte	183 €/an	272 €/an
- Adulte 1 discipline	146 €/an	204 €/an
- Musique au Bac	95 €/an	95 €/an

DECISION 2014-13 du 26 mai 2014

TARIFICATION DES VENTES DE PRODUITS DU SERVICE JEUNESSE

**Article 1** - les tarifs des articles vendus dans le cadre de la manifestation LEZ'ARTS DE LA RUE proposée par le service Jeunesse de la communauté d'agglomération du Grand Auch sont fixés comme suit :

Tee-shirt	7 €
Cours de danse	6 €
Frais de port pour envoi des tee-shirts	2 €



DECISION 2014-15 du 11 juin 2014

OBJET : ECOLE DE MUSIQUE - ACTUALISATION DES TARIFS 2014-2015

Article unique : Les tarifs de l'Ecole de Musique du Grand Auch sont fixés ainsi qu'il suit, à compter de la rentrée scolaire 2014-2015

	Résidents Grand Auch	résidents Hors Grand Auch
- Enfant .....	128 €/an.....	203 €/an
- 2nd enfant .....	91 €/an .....	128 €/an
- A compter du troisième enfant .....	gratuit .....	gratuit
- Eveil .....	95 €/an .....	169 €/an
- Adulte.....	264 €/an.....	372 €/an
- A compter du 2 <sup>nd</sup> adulte .....	188 €/an.....	278 €/an
- Adulte une discipline.....	150 €/an.....	209 €/an
- Bac musique .....	97 €/an .....	97 €/an

DECISION 2014-18 du 24 juin 2014

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU MUSEE DES JACOBINS

Article 1 - La mise en place d'un forfait de 30 € pour les animations guidées à destination des adultes des établissements et services sociaux ou médico-sociaux : centres hospitaliers, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons de retraite, services des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale ... Ce tarif concerne les groupes de 5 à 10 personnes du Grand Auch Agglomération et hors Grand Auch Agglomération ;

Article 2 - La gratuité pour les animations guidées à destination des jeunes de moins de 26 ans, accueillis dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux publics et privés : instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres hospitaliers, ... implantés sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Auch ;

Article 3 - La mise en place d'un forfait de 20 € pour les animations guidées à destination des enfants et des jeunes de moins de 26 ans, accueillis dans les établissements et services de même nature que ceux visés à l'article 2 mais implantés hors du territoire de la communauté d'agglomération du Grand Auch ;

Article 4 - L'instauration de tarifs préférentiels pour des animations à direction des publics bénéficiant de l'aide des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics et privés avec qui le musée aurait passé une convention - à l'exemple de la celle signée avec l'épicerie solidaire « l'Escale » du Grand Auch pour 2013-2014 :  
- un tarif de 2 € la séance pour le cycle de conférences du musée des Jacobins ;  
- un tarif de 5 € par stage dans le cadre des « Vacances dans l'art » ;  
- un tarif de 2 € par séance dans le cadre d'« Un samedi, une œuvre ».

Mise en place de ces nouveaux tarifs à compter du 15 juin 2014.

DECISION 2014-19 du 24 juin 2014

MUSEE DES JACOBINS : TARIFICATION DU GRAND CYCLE DE CONFERENCES 2014 - 2015

Article 1 - La mise en place, à compter du 15 juin 2014, d'un tarif d'abonnement pour l'ensemble des 20 conférences du nouveau cycle de conférences au prix de 90 € et d'un tarif à la séance de 5 €.

DECISION 2014-22 du 24 juin 2014

MUSEE DES JACOBINS - CREATION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LES ANIMATIONS D'ETE

Article Unique - Un nouveau tarif est créé pour les animations d'été du musée :

- « Visites gourmandes » (petit-déjeuner suivi d'une visite guidée) ... 6 € TTC/personne

DELIBERATION du 27 février 2014

**D2014\_010 DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND AUCH**

Aux termes de la convention d'objectifs signée le 22 mars 2013 entre Grand Auch Agglomération et l'EPIC Office de tourisme du Grand Auch, l'Office doit se fixer l'objectif d'un classement en catégorie I. L'article 3 de cette convention précise que l'Office doit, dans le délai de 3 ans, renouveler l'obtention de la marque Qualité Tourisme et obtenir le classement en office de tourisme 2ème catégorie, puis 1ère catégorie.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D. 133-20 et suivants

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

Au vu du dossier de demande de classement constitué par l'Office, le conseil, après en avoir délibéré, approuve ce dossier et sollicite un classement en office de tourisme de catégorie II.

DELIBERATION du 27 février 2014

**D2014\_017 EXTENSION DE LA PROMENADE DES BERGES DU GERS - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'UTILITE PUBLIQUE ET DECLARATION AU TITRE LOI SUR L'EAU**

Afin de valoriser le cadre de vie et de renforcer l'attractivité touristique de son territoire, le Grand Auch souhaite créer un cheminement le long des berges du Gers, dans le prolongement de la « Promenade Claude Desbons ». Ce sentier favorisera la découverte du patrimoine rural, le développement des pratiques récréatives et sportives et proposera un itinéraire de déplacements doux alternatifs à la voiture.

Pour ce faire, Grand Auch Agglomération doit acquérir les emprises foncières, situées le plus souvent en bordure de la rivière.

Durant l'année 2011, il a réuni l'ensemble des propriétaires concernés pour leur présenter le projet. Il a ensuite chargé la SAFER de négocier avec eux une acquisition amiable.

Sur 35 propriétaires privés, la SAFER a recueilli à ce jour 6 promesses de cession. Seuls deux actes de vente ont été signés.

Le Grand Auch doit également acquérir des parcelles, moyennant l'euro symbolique, auprès de l'Etat et du Département. Les parcelles appartenant aux communes d'Auch, Pavie et Preignan sont en cours d'acquisition.

Afin de faire prévaloir l'intérêt général et de permettre, si nécessaire, le recours à la procédure d'expropriation, Grand Auch Agglomération doit lancer une procédure d'Utilité Publique. La demande d'enquête parcellaire sera effectuée ultérieurement. Le projet est également soumis à Déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau).

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'ACQUERIR les parcelles nécessaires à l'extension de la promenade des berges du Gers, en privilégiant la voie amiable ;
- d'ENGAGER une procédure d'utilité publique en vue de permettre, si nécessaire, le recours à l'expropriation ;
- d'ENGAGER une procédure dite de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) - Article R214-32 code environnement ;
  - de SOLLICITER auprès du Préfet du Gers l'organisation d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ;
- d'APPROUVER le contenu des dossiers à produire dans le cadre de l'enquête publique et de la procédure loi sur l'eau :
  - le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
  - le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'eau)
- d'AUTORISER M. le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches requises dans la procédure en cours et à signer toutes les pièces inhérentes à ces dossiers.

DELIBERATION du 27 février 2014

**D2014\_022 PROGRAMME D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET COULEES DE BOUES - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'INTERET GENERAL ET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

L'arrêté préfectoral n° 2013186-0001 du 05 juillet 2013 a fixé le programme d'actions à mettre en œuvre sur le territoire de la Zone Soumise à Contrainte Environnementale coulées de boues et érosion sur les communes de Crastes et de Nougroulet.

Le programme d'actions doit être mis en œuvre notamment par deux maîtres d'ouvrages institutionnels, à savoir la commune de Nougroulet et Grand Auch Agglomération.

Certaines mesures relevant de la maîtrise d'ouvrage publique sont soumises à Autorisation et Déclaration d'Intérêt Général au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'Eau), à savoir :

- A. L'ouverture d'une zone naturelle d'expansion de crue et la renaturation du ruisseau de l'Aulouste.
- B. La suppression des points noirs hydrauliques autour de la station d'épuration.
- C. La réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien de l'Aulouste et de ses affluents sur les communes de Crastes et de Nougroulet.
- D. La mise en place de fascines dans les fonds de talwegs.

La commune de Nougroulet et Grand Auch Agglomération souhaitent réaliser une demande de Déclaration d'Intérêt Général avec Autorisation groupée en désignant Grand Auch Agglomération comme mandataire conformément à l'article 214-43 du code de l'environnement. Le dossier préalable à l'enquête publique fait apparaître les informations exigées de chaque maître d'ouvrage et précise les obligations qui lui incombent.

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'ENGAGER une procédure de Déclaration d'Intérêt Général avec Autorisation groupée au titre du code de l'environnement ;
  - de SOLLICITER auprès du Préfet du Gers l'organisation de l'enquête publique ;
- d'APPROUVER le contenu du dossier à produire dans le cadre de l'enquête publique à réaliser ;
- d'AUTORISER M. le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches requises dans la procédure en cours et à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

DELIBERATION du 27 février 2014

### **D2014\_024 Création d'un emploi d'attaché territorial**

Dans le cadre du projet de contrat de ville, Grand Auch Agglomération a créé un service politique de la ville et cohésion sociale. Il est proposé de renforcer ce service en créant un emploi d'attaché territorial à temps complet pour animer le contrat de ville.

Dans l'hypothèse où l'emploi créé ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un agent non titulaire aux conditions suivantes :

- Le candidat devra justifier d'une formation supérieure universitaire (bac + 3 minimum) en aménagement et projets de territoires et disposer d'une expérience de responsabilité en politique de la ville et/ou développement local territorial ;
- Il sera embauché sur la base d'un CDD de 3 ans maximum ;
- Il sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité au chapitre 012.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cette création d'emploi.

DELIBERATION du 27 février 2014

**D2014\_025 Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 2ème cl**

Le Pays d'Art et d'Histoire est tenu de recourir à des guides conférenciers agréés par le ministère de la culture pour la réalisation de ses visites guidées et ateliers pédagogiques.

La création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18 h hebdomadaires) est donc proposée.

Cet emploi viendra en remplacement d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet (28 h hebdomadaire) dont la suppression sera proposée à un prochain conseil, après saisine pour avis obligatoire et préalable du CTP.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cette création d'emploi.

DELIBERATION du 27 février 2014

**D2014\_026 Création d'un emploi d'auxiliaire de puéricultrice**

Dans le cadre de l'évolution des besoins de la Maison Petite Enfance, il est proposé de créer un emploi d'auxiliaire de puéricultrice de 1ere classe à temps complet.

Cet emploi viendra en remplacement d'un emploi d'adjoint technique dont la suppression sera proposée à un prochain conseil, après saisine pour avis obligatoire et préalable du CTP.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cette création d'emploi.

DELIBERATION du 27 février 2014

**D2014\_028 TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1/01/2014 comme suit :

FIL.	CAT	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Total	Pourvus
Administrative	A	Emploi fonctionnel administratif	Directeur Général des Services	1	1
			Directeur Général des Services Adjoint	2	2
		Attaché	Attaché Principal	2	1
			Attaché Territorial	2	2
			Attaché Territorial TNC (17h30)	1	1
	B	Rédacteur	Rédacteur Principal 2ème classe	1	1
			Rédacteur Territorial	1	1
	C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	2	1
			Adjoint Administratif 1ère classe	4	4

FIL.	CAT	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Total	Pourvus	
			Adjoint Administratif 2ème classe	2	4	
			Adjoint Administratif 2ème classe TNC (17h30)	3	2	
Technique	B	Technicien	Technicien Principal 1ère classe	2	1	
			Technicien Principal 2ème classe	3	1	
			Technicien Principal 2ème classe TNC (21h)	1	1	
			Technicien Territorial	2	1	
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	3	2		
		Agent de Maîtrise	1	1		
	C	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	8	8	
			Adjoint Technique Principal 2ème classe	8	8	
			Adjoint Technique 1ère classe	7	6	
			Adjoint Technique 2ème classe	16	15	
			Adjoint Technique 2ème classe TNC (10h)	2	0	
			Adjoint Technique 2ème classe TNC (7h)	1	0	
			Adjoint Technique 2ème classe TNC (15h30)	2	2	
			Adjoint Technique 2ème classe TNC (21h75)	1	1	
			Adjoint Technique 2ème classe TNC (18h)	1	1	
				Adjoint Technique 2ème classe TNC (29h45)	1	1
Culturelle	A	Conservateur du Patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef	1	1	
		Conservateur de bibliothèque	Conservateur de bibliothèque en chef	1	1	
		Bibliothécaire	Bibliothécaire	1	1	
		Attaché Conservateur Pat	Attaché de Conservation du Patrimoine	2	2	
	B	Assistant de Conservation	Assistant de conservation Principal 1ère Cl	4	3	
			Assistant de conservation Principal 2ème Cl	2	2	
			Assistant de Conservartion	1	1	
		Assistant d'Enseignement Artistique	Assitant d'Enseignement Artistique Princ. 1ère Cl	6	5	
			Assitant d'Enseign.Art. Princ. 1ère Cl TNC (17h30)	1	1	
				Assitant d'Enseignement Art. Princ. 1ère Cl TNC (7h)	1	1
	C	Adjoint du Patrimoine	Adjoint territorial du Patrimoine Principal 1ère cl	2	2	
			Adjoint territorial du Patrimoine Principal 2eme cl	1	1	
			Adjoint territorial du Patrimoine 1ère cl	6	6	
			Adjoint territorial du Patrimoine 1ère cl TNC (17h30)	2	1	
			Adjoint territorial du Patrimoine 2eme cl	3	2	
Adjoint territorial du Patrimoine 2eme cl TNC (18h)			1	1		
Sociale	B	Educatuers de Jeunes Enfants	Educatuers Principal de Jeunes Enfants	1	0	
			Educatuers de Jeunes Enfants	6	5	
			Educatuers de Jeunes Enfants TNC (7h)	1	1	
			Educatuers de Jeunes Enfants TNC (8h)	1	1	
	C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Cl	1	0	
Animation	B	Animateur	Animateur Principal 1ère classe	2	2	
			Animateur Principal 2ème classe	2	2	
			Animateur Territorial	2	1	
	C	Adjoint d'Animation	Adjoint territorial d'Animation Principal 1ere cl	8	7	
			Adjt territorial d'Animation Principal 1ere cl TNC (19h)	1	1	
			Adjoint territorial d'Animation Principal 2eme cl	6	6	

FIL.	CAT	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Total	Pourvus
			Adjoint territorial d'Animation 1ere cl	26	26
			Adjoint territorial d'Animation 1ere cl TNC (7h)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 1ere cl TNC (28h)	2	2
			Adjoint territorial d'Animation 1ere cl TNC (31h30)	11	3
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl	19	17
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (3h30)	1	0
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (4h30)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (5h)	1	0
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (5h15)	2	0
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (6h30)	1	0
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (8h)	1	0
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (8h30)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (9h30)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (12h)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (14h)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (14h40)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (15h30)	2	0
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (17h30)	1	5
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (18h)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (22h30)	2	0
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (26h30)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (28h)	1	1
			Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (29h45)	1	0
Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (31h30)	4	4			
Adjoint territorial d'Animation 2eme cl TNC (33h45)	1	1			
Médico-Sociale	A	Puéricultrice Cadre de Santé	Puéricultrice Cadre de Santé	1	1
		Puéricultrice Classe Normale	Puéricultrice Classe Normale	2	1
	B	Infirmière	Infirmière classe supérieure TNC (28h)	1	0
	C	Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème cl	1	2
			Auxiliaire de Puériculture 1ère classe	2	1
			Auxiliaire de Puériculture 1ère classe TNC ( 15h30)	2	2
Sportive	B	Educateurs des APS	Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ème classe	3	2
			Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe	4	4
			Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives	3	3
	C	Opérateurs des APS	Opérateurs des APS Qualifié	1	1
Hors filière	B	Fonctions non classables	Fonctions non classables	3	3
			Fonctions non classables TNC (26h15)	1	1
<b>Total Général</b>				<b>255</b>	<b>215</b>

L'élection des membres appelés à représenter le conseil dans les différentes commissions et dans les organismes extérieurs aura lieu lors du prochain conseil.

Toutefois s'agissant de syndicats mixtes pour lesquels des délais supplémentaires peuvent mettre en difficulté la continuité administrative, il est proposé au conseil de procéder d'ores et déjà à la désignation de leurs représentants.

Sont concernés plus particulièrement les syndicats intéressant les communes membres du groupement : syndicat mixte d'entretien et d'aménagement du Sousson, du Cédon et des Baïses, syndicat mixte d'aménagement de l'Arrats, et 3 SICTOM.

Il est proposé au conseil de désigner les candidatures de conseillers municipaux proposés par leur commune.

Sont élus :

**Syndicat mixte d'entretien et d'aménagement du Sousson, du Cédon et des Baïses**

Ce syndicat ne concerne que le territoire de Pavie. Désignation de 2 titulaires et d'un suppléant :

Titulaires : M. Jacques FAUBEC, Mme Corinne PECH  
Suppléante : Mme Géraldine DUTREY

**Syndicat mixte d'aménagement de l'Arrats**

Ce syndicat ne concerne que le territoire de Castelnaud-Barbarens ; désignation de 2 titulaires et 2 suppléants :

Titulaires : M. Christophe BOURREC, M. Patrick VERGE  
Suppléants : Mme Fabienne AMIELL, M. Christian NAVARRE

**SICTOM EST**

Ce syndicat concerne les territoires d'Augnax, Crastes et Nougroulet ; désignation de 6 titulaires :

Augnax : Mme Pascaline THURSCH, Mme Emmanuelle LECOINTE  
Crastes : M. Robert LASSERRE, M. René GABORIT  
Nougroulet : Mme Chantal SCHARDT, Mme Martine DARTHOUT

**SICTOM SUD EST**

Ce syndicat concerne uniquement le territoire de Castelnaud-Barbarens ; désignation de 2 titulaires et 2 suppléants :

Titulaires : M. Cédric BIFFI, M. Yannick GESTA  
Suppléants : Mme Fabienne AMIELL, Mme Estelle DARROMAN

**SICTOM CENTRE**

Ce syndicat concerne les territoires d'Auterrive, Castin, Duran, Lahitte, Leboulain, Montaut-les-Créneaux, Montegut, Pavie, Pessan, Preignan.



Désignation de 10 titulaires et 10 suppléants :

Auterrive	M. Gérard MALHOMME	suppléant M. Pierre LABORIE
Castin	M. Alain LAUZIERE,	suppléant M. Joël MIGNANO
Duran	Mme Chantal DESPRATS	suppléant M. Abdellatif BENJEDDOUR
Lahitte	Mme Christiane PAUL	suppléante Mme Rose-Marie MONFERRAN
Leboulain	M. Alain PRUNIER,	suppléant M Alberto DIAS
Montaut	M. Gérard BAURENS	suppléante Mme Véronique PONTAC
Montegut	M. Jérôme SAMALEN	suppléant M. Arnaud VASSELIN
Pavie	M. Jacques FAUBEC	suppléant M. Jacques MARSOL
Pessan	Mme Nathalie CASAVIEILLE-LACAZE	suppléante Mme Catherine TROUCHE
Preignan	M. Jérôme BONNAFOUS	suppléant M Jérôme LASSERRE

DELIBERATION du 25 avril 2014  
ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

sont élus :

1 <sup>er</sup> vice-président	GAILLARD Jean
2 <sup>ème</sup> vice-président	DELLAC Maryse
3 <sup>ème</sup> vice-président	TRAMONT Roger
4 <sup>ème</sup> vice-président	MERCIER Pascal
5 <sup>ème</sup> vice-président	CELIER Jean-François
6 <sup>ème</sup> vice-président	MELLO Bénédicte
7 <sup>ème</sup> vice-président	BARON Philippe
8 <sup>ème</sup> vice-président	CAZENEUVE Jean-René
9 <sup>ème</sup> vice-président	MALHOMME Gérard
10 <sup>ème</sup> vice-président	BOURDIL Claude
11 <sup>ème</sup> vice-président	BAURENS Gérard
12 <sup>ème</sup> vice-président	MARTIN Joëlle
13 <sup>ème</sup> vice-président	SERES Jacques

DELIBERATIONS du 25 avril 2014

**D2014\_041 désignation des représentants du conseil au sein de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Sont élus :

- Titulaires :

Mme Maryse DELLAC, M. Christian LAPREBENDE, M. Gérard BAURENS, M. Jacques FAUBEC, Mme Raymonde BONALDO

- Suppléants :

M. Jean-François CELIER, M. Gérard MALHOMME, M. Pascal MERCIER, Mme Bénédicte MELLO, M. Philippe BARON

**D2014\_042 désignation des représentants du conseil au sein de la commission des délégations de service public**

Sont élus :

- Titulaires :

Mme Maryse DELLAC, M. Christian LAPREBENDE, M. Gérard BAURENS, M. Jacques FAUBEC, Mme Raymonde BONALDO

- Suppléants :

M. Jean-François CELIER, M. Gérard MALHOMME, M. Pascal MERCIER, Mme Bénédicte MELLO, M. Philippe BARON

### **D2014\_043 désignation des représentants du conseil de communauté au sein du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale (cias)**

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et aux actes constitutifs du CIAS du Grand Auch, son conseil d'administration est présidé par le Président de la communauté. Il comprend en nombre égal 16 membres nommés par le Président parmi les personnes, non membres du conseil de communauté, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes considérées et **16 membres élus par le conseil de communauté parmi ses membres titulaires.**

Sont élus :

M. Jean-François CELIER, Mme Françoise SIMONUTTI, M. Philippe BARON, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Pierre TABARIN, Mme Nadia BAITICHE-MOINE, Mme Maryse DELLAC, Mme Christel DULHOSTE, Mme Janine BOUBEE, M. Pascal MERCIER, Mme Myriam SEMPE, M. Bernard PINSIVY, M. Roger TRAMONT, Mme Jocelyne SARDA, Mme Stéphanie BUJ, M. Jacques SERES.

### **D2014\_044 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

*L'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à la commission d'évaluation des transferts de charge précise qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale ... et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.*

Le conseil avait précédemment (délibération du 17 janvier 2011) fixé la composition de la commission comme suit : chaque commune du Grand Auch est représentée par son maire (ou son représentant).

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de reconduire cette composition, la commission locale d'évaluation des transferts de charge comprenant chaque commune du Grand Auch représentée par son maire (ou son représentant).

### **D2014\_045 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CA DU PAYS D'AUCH**

Il est proposé au conseil de désigner ses six représentants au Pays d'Auch.

Sont élus : Mme Bénédicte MELLO, M. Patrick FUEYO, M. Jean-Marc AUTIE, Mme Joëlle MARTIN, M. Jacques SERES, M. Jean GAILLARD.

**D2014\_046 désignation de représentants au sein du syndicat mixte de l'aérodrome auch - gers**

Il appartient au conseil d'élire ses représentants (3 titulaires et 3 suppléants) au comité syndical du Syndicat mixte de l'aéroport Auch-Gers.

Sont élus :

Titulaires : M. Franck MONTAUGE, M. Claude BOURDIL et M. Roger TRAMONT.  
Suppléants : M. Jean FALCO, M. Patrick FUEYO et M. Pierre TABARIN.

**D2014\_047 désignation de représentants GERS DEVELOPPEMENT**

Il est proposé au conseil de désigner ses trois représentants à Gers Développement.

Sont élus : M. Jean FALCO, M. Roger TRAMONT, M. Claude BOURDIL.

**D2014\_048 désignation de représentant INITIATIVE ARTISANALE GERMOISE**

Il est proposé au conseil de désigner son représentant au sein de l'association Initiative Artisanale Germoise.

Est élu : M. Claude BOURDIL

**D2014\_049 groupement des autorités de transport (gart) : adhésion et représentants**

Il est proposé au conseil de renouveler son adhésion au Groupement des Autorités de Transport et de désigner pour le représenter un titulaire et son suppléant.

Le conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire son adhésion au GART,

ELIT ses représentants : Titulaire : M. Gérard BAURENS, Suppléant : M. Gérard MALHOMME

**D2014\_050 désignation de représentants CIRCA**

Les statuts de l'association CIRCA vont être modifiés en AG extraordinaire pour intégrer 5 représentants du Grand Auch et 1 de la Ville d'Auch (au lieu de 6 représentants de la Ville).

Il est proposé au conseil de désigner d'ores et déjà ses 5 représentants.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ELIT ses représentants : M. Jean-François CELIER, Mme Joëlle MARTIN, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Jean PARETI, M. Pascal MERCIER.

**D2014\_051 DESIGNATION DE REPRESENTANTS ASSOCIATION DE COOPERATION INTER REGIONALE CHEMINS DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE**

Il est proposé au conseil de désigner son représentant au sein de l'Association de Coopération Interrégionale Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Le conseil, après en avoir délibéré,

ELIT Mme MARTIN.

**D2014\_052 désignation de représentants ASSOCIATION IMAJ**

Conformément au règlement intérieur de l'association IMAJ', le conseil d'administration est constitué de 3 collèges et de 21 membres maximum. Il comprend un collège des élus de la communauté au nombre de 5 élus maximum désignés par le Conseil Intercommunal.

Il est proposé au conseil de fixer, comme antérieurement, à 5 le nombre de ses représentants et de procéder à ces désignations.

Sont élus : Mme Joëlle MARTIN, M. Philippe BARON, Mme Jocelyne SARDA, Mme Maryse DELLAC, M. Emmanuel ROSICH.

**D2014\_053 désignation de représentant MAISON DU LOGEMENT**

Il est proposé au conseil de désigner son représentant à la Maison du Logement.

Est élu : M. Philippe BARON.

**D2014\_054 désignation de représentants CENTRE SOCIAL DU GARROS**

Sont élus : M. Jean-François CELIER, Mme Françoise CARRIE, M. Philippe BARON.

**D2014\_055 désignation de représentant GARROS SERVICE**

Il est proposé au conseil de désigner son représentant à Garros Service - régie de quartier.

Est élu : M. Philippe BARON.

**D2014\_057 designation de représentants au conseil de surveillance du centre hospitalier d'auch**

Il est proposé au conseil de désigner ses deux représentants au conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Auch.

Sont élus : Mme Maryse DELLAC, M. Roger TRAMONT

**D2014\_058 designation de représentants au conseil de surveillance du centre hospitalier du gers**

Il est proposé au conseil de désigner ses deux représentants au conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Gers.

Sont élus : M. Jean-François CELIER et M. Pascal MERCIER

**D2014\_059 designation de représentants au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitements des déchets du gers (trigone)**

Il est proposé au conseil de désigner ses représentants au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitements des déchets du Gers (TRIGONE)

Sont élus : titulaire M. Serge GONZALES, suppléant M. Pascal MERCIER

**D2014\_060 designation de représentants au Syndicat Mixte des 3 vallées (carte fourrière animale)**

Il est proposé au conseil de désigner ses quatre délégués au Syndicat Mixte des 3 Vallées, au titre de la carte fourrière animale.

Sont élus : M. Jacques FAUBEC, M. Gérard MALHOMME, Mme Nadine AURENSAN, M. Thierry MARIN

DELIBERATION du 25 avril 2014

**D2014\_061 DELEGATIONS DE POUVOIR AU PRESIDENT**

L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de déléguer au Président une partie des attributions de l'organe délibérant.

Le conseil, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de DELEGUER à M. le Président, pour la durée de son mandat, les attributions prévues à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales dans les conditions exposées ci-après :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics de la communauté ;

2° - De fixer, dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté à l'exception des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

3° - De procéder, dans tous les cas, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières

utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000 Euros par exercice budgétaire ;

5° - De prendre, sans préjudice de la saisine de la commission d'appel d'offres compétente pour les procédures formalisées, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

7° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté ;

9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 7 500 euros ;

11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - D'exercer, au nom de la communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la communauté en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans tous les cas.

14° - d'intenter au nom de la communauté les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

15° - De régler dans tous les cas les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté ;

16° - D'exercer au nom de la communauté le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

17° - D'autoriser, au nom de la communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- d'AUTORISER l'exercice de ces attributions par les vice-présidents bénéficiaires de délégations reçues du Président.

DELIBERATION du 25 avril 2014

**D2014\_069A VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 : FISCALITE GENERALE**

Vu le projet de budget primitif 2014,

Il est proposé au conseil de laisser inchangés les taux des taxes directes intercommunales,

Le conseil, après en avoir délibéré, fixe les taux des trois taxes intercommunales comme suit :

- |                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| - Cotisation Foncière des Entreprises | 39,72 % |
| - Taxe d'habitation                   | 13,21 % |
| - Taxe foncière (non bâti)            | 4,37 %  |

DELIBERATION du 25 avril 2014

**D2014\_069B VOTE DES TAUX : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Vu le projet de budget primitif 2014,

Vu les contributions appelées par le syndicat mixte de production d'eau potable et de traitement des déchets du Gers (TRIGONE) et par le SICTOM CENTRE,

Le conseil, après en avoir délibéré, fixe les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme suit :

- |                          |        |
|--------------------------|--------|
| - Secteur AUCH           | 9,39%  |
| - Secteur SICTOM CENTRE  | 13,41% |
| - Secteur SICTOM EST     | 13,00% |
| - Secteur SICTOM SUD EST | 15,18% |

DELIBERATION du 25 avril 2014

**D2014\_073 garantie emprunt de 6 830 000 € contracté par sfhe groupe arcade**

Par délibération 2013-28 du 28 mars 2013, le conseil a délibéré en vue de garantir un emprunt d'un montant total de 6 820 000 € destiné au financement d'un EHPAD de 130 lits situé Chemin de la Ribère à Auch, dans le cadre du programme conduit par le Centre Hospitalier Général.

Les modalités de cet emprunt ayant été précisées,

Vu la demande formulée par la SFHE Groupe Arcade par courrier du 03 février 2014, tendant à obtenir la garantie du Grand Auch Agglomération à hauteur de 50 % soit

TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE Euros (3 415 000 €), sur un emprunt de SIX MILLIONS HUIT CENT TRENTE MILLE Euros (6 830 000 €) ;  
Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;  
Vu les articles L.5111-4 et L.5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article 2298 du Code civil ;  
Vu le contrat de prêt n° 2934 signé entre la SFHE Groupe Arcade, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le conseil, après en avoir délibéré, confirme sa garantie sur les bases suivantes :

Article 1 : Le Grand Auch Agglomération accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement aux conditions définies à l'article 2, d'un emprunt d'un montant total de 6 830 000 € souscrit par la SFHE Groupe Arcade auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PLS est destiné à financer la construction d'un EHPAD chemin de la Ribère à Auch.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLS consenti par la Caisse des dépôts et de consignations sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt : PLS

Enveloppe : .....	PLSDD 2012
Identifiant de la ligne du prêt : .....	5004800
Montant du prêt : 6 830 000 €	
Commission d'instruction : .....	4 090 €
TEG de la ligne du prêt : .....	2.34 %
Durée du préfinancement : .....	18 mois
Taux du préfinancement : .....	2.36 %
Durée de la période d'amortissement : 30 ans	
Index : .....	Livret A
Marge fixe sur index : .....	1.11 %
Taux d'intérêt : .....	2.36 %
Périodicité des échéances : Trimestrielle	
Profil d'amortissement : .....	Amortissement déduit (intérêts différés)
Modalité de révision : .....	DL
Taux de progressivité des échéances : .....	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances : ....	0 %
Mode de calcul des intérêts : .....	Equivalent
Base de calcul des intérêts : 30/360	

Article 3 : La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SFHE Groupe Arcade, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SFHE Groupe Arcade pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



Article 4 : Le Conseil Communautaire autorise le Président ou le Vice-Président en charge des finances à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et de consignations et l'emprunteur.

DELIBERATION du 25 avril 2014

### **D2014\_074 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Dans le prolongement de la dynamique de rapprochement de services et de mutualisation de moyens engagée dès 2001 entre la ville d'Auch et la Communauté de Communes du Grand Auch, puis Grand Auch Agglomération, le conseil, après en avoir délibéré, décide d'unifier la direction générale de ces deux administrations. La création d'un poste de DGS unique suppose de modifier le tableau des effectifs pour faire apparaître :

- un emploi de directeur Général des Services 20 à 40 000 habitants à temps non complet (12.25 heures hebdomadaires) ;
- un emploi de Directeur Général Adjoint des services 20 à 40 000 habitants, à temps complet.

DELIBERATION du 12 juin 2014

### **D2014\_077A OFFICE DE TOURISME DU GRAND AUCH - MODIFICATIONS STATUTAIRES - COMITE DE DIRECTION**

Par délibération du 12 juillet 2012 le conseil de communauté a décidé la création de l'office de tourisme du Grand Auch sous forme d'établissement public industriel et commercial et approuvé ses statuts.

Le nombre de sièges de son comité de direction avait été fixé à 26.

A la suite de son renouvellement, il revient au conseil de communauté de procéder à de nouvelles désignations.

L'expérience de deux années de fonctionnement du comité de direction de l'Office de tourisme révèle toutefois les difficultés pratiques de réunion d'une instance aussi nombreuse.

Vu les statuts de l'Office de tourisme du Grand Auch,

Le conseil de communauté DECIDE de modifier comme suit l'article 2.1.1 des statuts relatif à l'organisation et à la désignation des membres du comité de direction :

"2.1.1 - Organisation et désignation des membres du comité de direction

Suivant la décision du conseil d'agglomération en date du 12 juin 2014, la composition du Comité de direction est la suivante :

- 10 membres élus titulaires : conseillers communautaires élus par le conseil de Grand Auch Agglomération (et autant de suppléants)
- 6 membres professionnels désignés par les associations ou groupements :
  - 1 représentant des métiers de l'hôtellerie et de la restauration désigné par l'UMIH 32
  - 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
  - 1 représentant de la Chambre d'Agriculture et des Gîtes de France

- 1 représentant de la Chambre de Métiers
- 1 représentant du label Clévacances
- 1 représentant de l'association des commerçants d'Auch
- 2 personnalités qualifiées désignées par le conseil communautaire sur proposition du Président de Grand Auch Agglomération."

DELIBERATION du 12 juin 2014

**D2014\_077B OFFICE DE TOURISME DU GRAND AUCH - DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

Par délibération du 12 juillet 2012 le conseil de communauté a décidé la création de l'office de tourisme du Grand Auch sous forme d'établissement public industriel et commercial et approuvé ses statuts.

A la suite de son renouvellement, il revient au conseil de communauté de procéder à de nouvelles désignations.

Vu la délibération de ce jour par laquelle le conseil de communauté décide de modifier la composition du comité de direction de l'Office de tourisme comme suit :

- 10 membres élus titulaires : conseillers communautaires élus par le conseil de Grand Auch Agglomération (et autant de suppléants)
- 6 membres professionnels désignés par les associations ou groupements :
  - 1 représentant des métiers de l'hôtellerie et de la restauration désigné par l'UMIH 32
  - 1 représentant de la CCI
  - 1 représentant de la Chambre d'Agriculture et des Gîtes de France
  - 1 représentant de la Chambre de Métiers
  - 1 représentant du label Clévacances
  - 1 représentant de l'association des commerçants d'Auch
- 2 personnalités qualifiées désignées par le conseil communautaire sur proposition du Président de Grand Auch Agglomération.

Le conseil, après en avoir délibéré, procède à l'élection de ses représentants (titulaires et suppléants) et à la désignation des personnalités qualifiées sur proposition du Président.

Sont élus au titre des conseillers communautaires :

Titulaires : M. Montaugé, Mme Bonaldo, Mme Mello, M. Bourdil, Mme Martin, M. Baurens, M. Burgan, M. Mignano, M. Petit, Mme Carayol-Marsol.

Suppléants : M. Samalens, M. Seres, Mme Mauco, M. Pensivy, M. Marty, M. Gissot, M. Laprèbende, M. Baron, M. Mercier, Mme Dejean-Dupèbe.

Sont désignés au titre des personnalités qualifiées : M. Santisteva et M. Sourbadère.

DELIBERATION du 12 juin 2014

**D2014\_089 CONTRAT DE DSP TRANSPORTS PUBLICS URBAINS : Avenant n° 1**

Lors de sa séance du 24 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé le choix de Kéolis en qualité de prestataire du service public de transports publics urbains du Grand Auch et autorisé M. le Président à signer le contrat correspondant, la signature étant intervenue le 11 décembre 2013.

Toutefois, lors des débats, le principe de reporter l'augmentation tarifaire prévue initialement au mois de juillet 2014 au mois de janvier 2015 avait été arrêté.

Conformément à l'article 32 du contrat, un avenant doit venir modifier l'objectif de recettes du contrat initial sur lequel s'était engagé l'exploitant. En effet, le décalage qui s'en suit constitue pour l'exploitant une perte de recette sur la période du contrat (8 ans) qui se traduit pour la collectivité par un surcoût moyen de sa participation de 9 941 € HT/an ce qui représente une modification de 0,80 % du contrat initial.

L'avenant n° 1 vise donc à prendre en compte ce report tarifaire qui n'avait pas fait partie des négociations lors de la consultation.

Vu l'avis de la commission Développement économique, transports, déplacements, le conseil, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public des transports urbains.